



Accès aux droits et biens essentiels - Minimas sociaux

Le niveau des dépenses contraintes s'est accru pour l'ensemble des ménages. Mais elles ne pèsent pas du même poids dans tous les budgets : elles aggravent ou entraînent une situation de pauvreté monétaire pour les personnes aux revenus les plus faibles. Leur accroissement est au confluent d'évolutions complexes et de responsabilités diverses : chômage grandissant et dégradation de la qualité des emplois, aménagement du territoire, inflation des prix des logements, de l'énergie et des transports bien supérieure à l'indice des prix à la consommation.

Les aides sociales et l'ensemble des systèmes redistributifs ont fait la preuve de leur capacité à amortir les effets de la crise. Mais son ampleur et sa durée imposent un effort de solidarité plus important et plus efficace, orienté vers les plus précaires.

Les propositions de la CFDT

Revalorisation de tous les minima sociaux

- ✓ Les minima sociaux ne sauraient, à eux seuls, tenir lieu de politique de lutte contre la pauvreté, mais ils doivent permettre à leurs bénéficiaires de ne pas tomber dans la grande pauvreté. C'est pourquoi, dans une période où la pauvreté et la grande pauvreté progressent, la CFDT revendique la revalorisation de tous les minima sociaux.
- ✓ L'ASS et le RSA en particulier sont aujourd'hui sous la barre des 50% du seuil de pauvreté. La CFDT souhaite que leur montant soit porté à 55% de ce seuil. Soit 530,20€/mois pour le RSA socle non majoré, et 17,43€/jour pour l'ASS.

Assouplissement des conditions d'accès au RSA

- ✓ En particulier pour les moins de 25 ans qui doivent aujourd'hui justifier de 3214 heures de travail dans les 3 années précédant leur demande. Les 15-24 ans étant parmi les plus touchés par l'aggravation du chômage, ils auront de plus en plus de mal à remplir ces conditions.

Renforcement de l'information sur l'éligibilité aux droits et de l'accompagnement pour en bénéficier

- ✓ Il s'agit de réduire le non recours aux droits dont le taux, selon la prestation ou le service considéré, varierait entre 10% et 90% ! Pour le RSA activité, ce taux était de 68% à fin 2011¹.

¹ Rapport du Comité national d'évaluation du RSA, décembre 2011

- ✓ « Non connaissance », « non réception » (difficulté à conduire une démarche administrative, comme dans le cas de l'Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées par exemple) et « non demande » (lassitude ou autolimitation) sont les trois grandes causes du non recours auxquelles il faut s'attaquer. Il faut revoir les stratégies et les canaux d'information et mobiliser tous les moyens d'accompagnement au plus près des personnes éligibles.

Rétablissement de l'Allocation Emploi Retraite (AER)

- ✓ Supprimée au 1^{er} janvier 2011, l'AER concerne les demandeurs d'emploi arrivés en fin de droits qui justifient du nombre de trimestres suffisant pour bénéficier d'une pension à taux plein, mais qui n'ont pas atteint l'âge minimum de départ à la retraite.
- ✓ Son rétablissement est une mesure de justice à l'égard de salariés qui ont contribué au financement du régime d'assurance chômage et s'en trouvent exclus au moment où ils en ont besoin.

Harmonisation, entre collectivités territoriales, des droits connexes aux minima sociaux

- ✓ Les collectivités territoriales (régions, départements, communes) accordent des droits connexes aux minima sociaux (aides à la cantine, au transport, à la garde d'enfants...) selon des modalités qui diffèrent de l'une à l'autre. Deux ménages placés dans la même situation de très faibles revenus ne bénéficient pas des mêmes droits selon le lieu où ils habitent.
- ✓ Les collectivités ont leur rôle à jouer dans la lutte contre la pauvreté. Mais il y a aujourd'hui une rupture d'égalité dans la solidarité avec les plus précaires. La protection des plus faibles relève d'une responsabilité nationale. Il faut donc engager un processus d'harmonisation des droits, en fonction du revenu et non plus des collectivités territoriales du lieu d'habitation.

Création d'un indicateur permanent de mesure de la pauvreté monétaire, plus fin et réactif que la référence au revenu médian

- ✓ Le seuil de pauvreté monétaire à 60% du revenu médian est une référence qui permet des comparaisons statistiques dans le temps et dans l'espace. Son calcul nécessite une consolidation de données qui retarde sa publication, jusqu'à 3 ans parfois. En période de crise, ce retard ne permet pas de réagir comme il convient face à des situations qui se dégradent très vite.
- ✓ Il faut rapidement définir un indicateur permanent de la pauvreté monétaire qui soit utile à la conduite des politiques publiques de lutte contre la pauvreté. Il doit s'appuyer sur une définition des moyens convenables d'existence.

Logement, énergie, transports : solvabiliser les besoins essentiels des ménages en situation de pauvreté

- ✓ La précarité énergétique (taux d'effort des dépenses d'énergie supérieur à 10% du revenu) toucherait plus de 3 millions de ménages, plus de 9 millions de personnes. Pour la CFDT, **la conversion de notre modèle énergétique est incontournable et l'incitation à la sobriété énergétique une nécessité. Mais à la condition de permettre à tous d'accéder aux moyens de cette sobriété.** Une loi sur la tarification de l'énergie est nécessaire. Elle doit résulter d'une consultation élargie. Les besoins essentiels d'un ménage (en électricité, chauffage, eau chaude) doivent être définis et garantis au moindre coût.
- ✓ Les tarifs sociaux doivent être élargis (650 000 bénéficiaires aujourd'hui, pour le gaz et l'électricité). L'info-conseil en matière de maîtrise des dépenses d'énergie (écoconsommation et écogestes) doit être renforcée. Pour les ménages les plus modestes, le financement des travaux de rénovation doit être subventionné par un tiers investisseur.
- ✓ Logement et transport sont liés. La difficulté à se loger à proximité du lieu de travail ou de bassins d'emplois potentiels accroît les distances et les temps de transport. Ce qui n'est pas dépensé en charge de logement l'est en frais de transport. L'accroissement de ces contraintes pour les travailleurs à bas salaires, combiné à la fragilisation de l'emploi, augmente le risque de franchir le seuil de pauvreté. Les mesures prises en 2009 (prime transport, prime carburant...) doivent être évaluées pour vérifier leur diffusion réelle et leur pertinence au regard des besoins. Les Enquêtes Ménage Déplacement (EMD), dans le cadre des Plans de Déplacement Urbains (PDU), doivent mettre l'accent sur cette problématique afin d'éclairer les collectivités dans leur choix de réponses appropriées.